

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 18 février 2022**

**PRÉSENTS** : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY – Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Guillaume GARIN – Sylvie GANGLOFF – Pierre-Jean LAFFAY – Véronique DEBERT  
**ABSENTS EXCUSÉS** : Jean-Jacques RAFFIN (procuration à Ghislaine DUPUY)  
**ABSENTS** : Stéphane BONIFACE  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 janvier 2022.

**1/ RÉMUNÉRATION D'HEURES COMPLÉMENTAIRES**

Madame le Maire explique que 63,5 heures complémentaires sont à rémunérer à Madame LOIRE. La Trésorerie de Feurs exige une délibération. Les membres présents du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

**2/ DÉMATÉRIALISATION DES ACTES ET DÉLIBÉRATIONS**

La transmission obligatoire des arrêtés et délibérations pour visa par les services de la Sous-Préfecture se fait par voie postale, sachant que le délai de retour moyen est d'une dizaine de jours. Il est possible d'accélérer cette démarche en optant par la dématérialisation via ACTES, progiciel de Berger-Levrault. Pour ce fait, une délibération doit être prise pour qu'une convention soit signée avec la Sous-Préfecture. Les membres présents du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

**3/ PROPOSITIONS D'ACQUISITION DES PARCELLES PRÈS DE LA STATION D'EPURATION**

Deux administrés ont adressé leurs propositions.  
A noter qu'un conseiller présent lors de la rencontre avec les intéressés, rappelle qu'il avait été convenu d'un arrangement entre eux.  
Le deuxième adjoint doit les recontacter pour leur rappeler la répartition précédemment évoquée.  
La décision sera prise lors de la prochaine séance.

**4/ MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU CENTRE HOSPITALIER DE FEURS**

Une motion signée par la CCFE sollicite le soutien des communes afin de conserver et préserver l'accès aux soins de nos territoires ruraux. Un membre du CM demande quels sont les services qui subsistent à l'Hôpital. Madame le Maire donne lecture des possibilités de soins à l'Hôpital de Feurs.  
Le vote est reporté à la prochaine séance après précisions complémentaires qui seront apportées par Madame le Maire.

**5/ TOITURE DE LA CURE**

Le devis de réfection de la toiture de la cure, d'un montant de 75.416 € HT a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de Conseil Départemental au titre de l'enveloppe territorialisée 2022. Il est proposé de solliciter également le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région (CAR) ou du Bonus Relance et à l'Etat au titre du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local). Proposition adoptée à l'unanimité.

**6/ SALLE D'ANIMATION RURALE**

Madame le Maire et Monsieur le Premier Adjoint informent les membres du conseil municipal quant aux différentes problématiques rencontrées et à l'avancement de ce dossier :

Un sol test est proposé par GERFLOR (c'est l'entreprise Aubonnet qui sera mandatée). Le devis s'élève à 16.982 € HT pour la pose du revêtement sur une chape spéciale réalisée par l'entreprise. Une garantie décennale est prévue.

Le sol devrait être posé en avril. Pour ce faire, il n'est pas nécessaire de poncer l'existant. L'épaisseur de la chape et du revêtement atteindra au maximum 7 cm, ce qui engendre une rehausse. Ainsi les portes de placards, les bancs, la porte d'entrée devront être traités en conséquence. Des ressauts inclinés sont prévus dans le devis de l'entreprise.

Ce nouveau sol, polyvalent, supprime la fastidieuse pose et dépose des tapis lors des manifestations. Le tracé des terrains de basket et de tennis est prévu dans le coût.

Il est proposé de solliciter une subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre des « équipements sportifs ». Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire rappelle les aléas rencontrés depuis quelques mois quant au rapport entre le SDIS 42, le bureau d'études APAVE, contrôleur technique désigné il y a quelques mois. En effet, peu avant la commission de sécurité, il nous a été demandé d'effectuer des prélèvements sur l'isolant du plafond. En deux jours, il n'a pas été possible de faire le nécessaire, faute de moyens techniques. Le dossier a donc été ajourné. Le SDIS propose trois mesures compensatoires :

- Isoler l'isolant
- Changer l'isolant
- Mettre une alarme qui coupe la sono et déclenche le désenfumage.

Une architecte a été sollicitée et une réunion in situ s'est tenue le 17 février. De son point de vue, la partie accessibilité appelle quelques ajustements minimes qui pourront être réalisés par nos soins.

La structure métallique supportant l'isolant et la toiture devra faire l'objet d'une étude de structure pour vérifier si elle peut supporter des charges supplémentaires ou si elle doit être renforcée.

Dans un premier temps, il convient de délibérer pour demander des devis quant :

- aux diagnostics avant travaux,
- à l'étude de structure,
- au principe de recourir à un maître d'œuvre.

Le Premier Adjoint propose de réunir la commission Bâtiments le jeudi 3 mars 2022 à 18 H 30 sur place. Date validée.

Il faudra systématiquement que soit élaboré un dossier de demande d'utilisation exceptionnelle des locaux par les associations susceptibles d'organiser des manifestations de plus de 100 personnes dans la salle.

Madame le Maire et le Premier Adjoint ont rencontré aujourd'hui les responsables du Comité des Fêtes de Sainte Colombe sur Gand pour les en informer. Un premier dossier a été constitué pour l'organisation des classes en 2 le 14 mai prochain.

Un emplacement devra être trouvée pour le réfrigérateur qui doit impérativement ne plus se trouver sur le chemin d'accès à l'issue de secours.

## QUESTIONS DIVERSES

**Eclairage public LED** : Le Premier Adjoint rappelle que la commune compte 112 points lumineux. Une campagne de renouvellement du parc en LED est lancée par le SIEL qui participe à hauteur de 50 % + 10 % supplémentaires. Une étude gratuite sera réalisée en avril par le SIEL. Le coût estimé serait d'environ 110.000 € hors participation du SIEL.

**SCOT** : nous étions conviés à une réunion à la CCFE le mercredi 9 février 2022. Parmi les sujets évoqués, celui des conséquences de la loi Climat qui impose une artificialisation des sols a minima. La possibilité d'avoir du terrain constructible hors les centres bourg va fortement diminuer, le nombre de permis de construire accordés va être aussi en forte baisse.

**Salle des fêtes** : la livraison des meubles et de la vaisselle a été effectuée par la société PATAY ; Un conseiller municipal et son épouse ont nettoyé la vaisselle les jours suivants.

**Seuil du futur portail de l'école** : la découpe a été faite aujourd'hui, le seuil sera terminé lundi ou mardi. L'entreprise CHAVOT doit établir un devis pour une fourniture d'un portail neuf afin de pouvoir comparer avec le coût de l'adaptation du portail existant. Il a été également demandé à Bertrand MUSELLE de nous faire un devis pour le déplacement du visiophone.

**Visite d'un commercial d'ALTRAD** : cette société fabrique et vend du matériel urbain. Elle doit déstocker des commandes de jeux corses non livrées.

Nos jeux présentent des signes d'usure qui vont nous conduire à en enlever pour des raisons sécuritaires, il resterait donc un seul jeu à ressorts pour petits ainsi que le pont de singe dont le remplacement des cordes va être effectué (devis accepté).

Il est donc proposé de commander un ou deux petits jeux dans l'attente d'un projet plus conséquent dans quelques temps. Madame le Maire adressera à chaque membre du conseil municipal les photos des jeux « petit budget » pour choix et commande.

**Pot de l'amitié de Josiane** : fixé au vendredi 25 mars 2022 à 18 H 30 à la salle des fêtes.

**Chantier d'enfouissement du chemin du Moulin** : un point est fait par une conseillère municipale. L'entreprise aurait abîmé des clôtures et des animaux se sont échappés. Il est demandé à l'entreprise la plus grande vigilance sur ce point.

**Collecte des ordures ménagères** : Madame le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint ont fait le nécessaire auprès de la CCFE afin que les ordures soient régulièrement collectées sur le secteur du Moulin.

**Divers** : Une conseillère municipale revient sur la garde des enfants à l'école publique en cas de grève et au principe du recours à des bénévoles, sujet évoqué lors du dernier conseil municipal. Ce principe fait réagir quant à la responsabilité des bénévoles du fait de la réglementation encadrant le domaine de l'enfance (fiches sanitaires, protocole d'incident des enseignants, évacuation, PAI, n° d'urgence...). Voir si l'assurance de la commune prévoit de « couvrir » lesdits bénévoles.

En avril et mai, Natura 2000 organise le recensement des gîtes d'hibernation qui sera effectué par le bureau d'études Acer Campestre, afin d'en élaborer une cartographie. Ce recensement sera réalisé près du viaduc du Pont Marteau, au bourg, à Montcellier et à Gand.

La séance est levée à 23 H.